



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 17 mai 2022, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-220517-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-220517-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Carl Lévesque, d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point CO-220517-8.14 et l'ajout des points CO-220517-2.7, CO-220517-2.8 et CO-220517-3.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Mme Lucie Gélinas dépose des documents concernant les opérations de déneigement dans la rue René-Philippe.

Des documents transmis par Mme Josée Bouthillette concernant la tonte de la pelouse, sont déposés.

Mme Affine Lwalakila quitte son siège.

Mme Affine Lwalakila reprend son siège.

CO-220517-1.4

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 AVRIL 2022 À 19 H ET DE SA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 25 AVRIL 2022 À 11 H 15

Il est proposé d'approuver :

1° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 avril 2022 à 19 h tel que soumis;

2° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 avril 2022 à 11 h 15 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 21 AVRIL 2022 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 avril 2022 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-220517-2.1

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 2 MARS 2022 (SD-2022-1019)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 2 mars 2022.

CO-220517-2.2**DÉPÔT DES CORRESPONDANCES REÇUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SD-2022-1075)**

Il est procédé au dépôt des correspondances suivantes reçues de la Ville de Montréal concernant :

1° le *Règlement 04-047-216 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* et la résolution CM22 0131 adoptant ce règlement;

2° le *Règlement 04-047-236 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et d'établir ce secteur comme un secteur à construire pour permettre la construction de projets institutionnels* et la résolution CM22 0130 adoptant ce règlement.

CO-220517-2.3**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU BUREAU DU PROTECTEUR DU CITOYEN (SD-2022-0676)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2021 du Bureau du protecteur du citoyen.

CO-220517-2.4**DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER CONCERNANT LES DÉCLARATIONS DE PARTICIPATION À UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE (SD-2022-0828)**

Il est procédé au dépôt du rapport du greffier concernant les déclarations de participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale des membres d'un conseil.

CO-220517-2.5**ADOPTION DU DOCUMENT INTITULÉ PROCESSUS DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS (SD-2022-0551)**

Il est proposé d'adopter le document intitulé *Processus de remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers* préparé par la Direction des finances au mois de janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-2.6**DÉCISION SUR LA PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2021 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (SD-2022-1338)**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) a soumis à la Ville sa *Planification des besoins en espace 2021* (PBE) le 20 avril 2022 et que la Ville dispose d'un délai de 45 jours pour

prendre une décision à défaut de quoi, la PBE est réputée acceptée par la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a émis un premier avis défavorable le 22 mars 2022 au *Projet de planification des besoins d'espace 2021* (PPBE) réalisé par le CSSMV;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville et du CSSMV de travailler en collaboration;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des enjeux urbains, sociaux-économiques et environnementaux de la Ville de Longueuil et des objectifs de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'optimisation du développement urbain et de protection des espaces verts, il est essentiel que les futures écoles soient planifiées différemment favorisant une utilisation optimale du sol ainsi que l'intégration et l'arrimage aux milieux de vie et à la communauté;

CONSIDÉRANT que le CSSMV s'est engagé à revoir ses façons de faire pour le prochain projet de planification des besoins et que celui déposé traite des demandes de 2021, lesquelles nécessitent une réponse rapide;

Il est proposé d'accepter la *Planification des besoins d'espace 2021* du Centre de services scolaire Marie-Victorin aux conditions suivantes :

1° que les prochains projets de planification des besoins prennent la forme d'une planification des besoins à court, moyen et long terme plutôt qu'un état de situation actuel ou passé;

2° que les prochains projets de planification des besoins intègrent une étude de l'évolution démographique du territoire concerné et qu'ils tiennent compte des projections de développement fournie par la Ville;

3° que malgré la demande d'ajout d'une école dans la présente planification des besoins, le CSSMV et la Ville évalueront d'abord la possibilité d'optimiser un ou des sites existants avant d'envisager la cession d'un nouveau terrain pour les fins de la construction de l'école;

4° que les prochains projets de planification des besoins visent une utilisation optimale du territoire en considérant le potentiel de redéveloppement de leurs terrains notamment où des classes modulaires sont présentes;

5° que le CSSMV poursuive ses réflexions vers de nouveaux modèles d'écoles visant une occupation plus optimale et durables des terrains, privilégiant la mixité, la compacité et l'intégration aux milieux de vie;

6° que la Ville et le CSSMV élaborent un document conjoint de vision et d'orientations stratégiques du développement du réseau scolaire de Longueuil;

7° que la Ville et le CSSMV mettent en place un comité de travail visant à mieux planifier le développement du réseau scolaire de Longueuil pour les prochains projets de planification des besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-2.7**RECOMMANDATION CT-220429-4.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN ODONYME**

Il est proposé de remplacer l'odonyme *boulevard Sainte-Foy* par *chemin du Coteau-Rouge* afin redonner à cette artère son odonyme précédent significatif et rétablir le nom historique du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-2.8**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT SAINT-HUBERT DE LONGUEUIL (DASHL) (SD-2022-1489)**

Il est proposé de désigner M. Alexandre Parizeau à titre de membre du conseil d'administration de Développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL) pour un mandat d'une durée de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**CO-220517-3.1****FÉLICITATIONS À M. JACQUES LEMIRE POUR L'HOMMAGE RENDU PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'obtention du *Prix hommage* de l'Union des municipalités du Québec par M. Jacques Lemire, conseiller municipal du district de Laflèche, pour souligner ses années de services;

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah, que le conseil ordinaire félicite M. Jacques Lemire pour l'hommage qui lui a été rendu par l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES**CO-220517-4.1****RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES (SD-2022-1094)**

La mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021 visant ses compétences locales.

CO-220517-4.2**DIFFUSION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES (SD-2022-1094)**

Il est proposé que le texte du rapport de la mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021 visant ses compétences locales soit publié sur le site web de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-4.3**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 (SD-2022-1094)**

Il est procédé au dépôt du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

CO-220517-4.4**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME ÉCOCAMIONNAGE (SD-2022-1091)**

Il est proposé d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Programme Écocardionnage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-4.5**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 19 AVRIL 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-1230)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 19 avril 2022 préparée par la Direction des finances, au montant de 317 637 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-4.6**ORDRE À LA GREFFIÈRE OU À L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE DE VENDRE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES FONCIÈRES, LES CHARGES ASSIMILÉES À LA TAXE FONCIÈRE ET LES DROITS DE MUTATION EXIGIBLES EN 2020 ET ANTÉRIEUREMENT N'AURONT PAS ÉTÉ PAYÉS, EN TOUT OU EN PARTIE (SD-2022-0986)**

Il est proposé :

1° d'ordonner à la greffière ou à l'assistante-greffière de vendre à l'enchère publique le 5 octobre 2022, à 10 h, à la salle du conseil située au 4250, chemin de la Savane, les immeubles sur lesquels les taxes foncières, les charges assimilées à la taxe foncière et les droits de mutation exigibles en 2020 et antérieurement n'auront pas été payés, en tout ou en partie, ces immeubles étant indiqués sur la liste produite par la trésorière, jointe au sommaire décisionnel SD-2022-0986;

2° d'autoriser le chef de Service revenus et investissements et trésorier adjoint ou le chef de la Division revenus à enchérir et acquérir ces immeubles lors de cette vente, l'enchère ne doit cependant pas dépasser le montant de l'évaluation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-4.7**AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - MILIEUX HUMIDES AU PAIEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT REQUIS POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE CONSERVATION ET DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS (SD-2022-1470)**

Il est proposé d'affecter la somme de 41 000 \$ en provenance du fonds de développement durable - milieux humides au paiement de services professionnels d'accompagnement requis pour l'élaboration du plan de conservation et de protection des milieux naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-4.8**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de la conseillère Mme Lysa Bélaïcha, datée du 4 mai 2022;
- 2° du conseiller M. Jacques Lemire, datée du 4 mai 2022;
- 3° du conseiller M. Carl Lévesque, datée du 3 mai 2022;
- 4° de la conseillère Mme Affine Lwalalika, datée du 3 mai 2022;
- 5° de la conseillère Mme Marjolaine Mercier, datée du 3 mai 2022;
- 6° du conseiller M. Jonathan Tabarah, datée du 3 mai 2022;

5. RESSOURCES HUMAINES

CO-220517-5.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUX SALARIÉS DE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2022-1160)

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général, aux salariés de compétence locale.

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-220517-6.1

CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT APP-19-008 POUR L'ACQUISITION ET L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DES SERVICES TI ET DE RELATIONS CITOYENNES ET APPROBATION D'UNE ENTENTE À CET EFFET (SD-2022-1173)

Il est proposé de consentir à la cession du contrat APP-19-008 pour l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion des services TI et de relations citoyennes, entre Groupe Nexio inc. et Cofomo inc., et d'approuver l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.2

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE MÉDECIN-CONSEIL (SD-2022-0791)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat pour la fourniture de services de médecin-conseil, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2023, à Gescodel inc., faisant affaires sous le nom Les consultants MHD, experts en médecine du travail, pour un montant estimé à 122 536,62 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.3

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-036 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE PORTE-FUSIBLES POUR LUMINAIRES ROUTIERS ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES (SD-2022-1404)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-036 pour la fourniture et l'installation de porte-fusibles pour luminaires routiers et autres travaux

connexes, à Hydro-Québec, pour un montant estimé à 1 000 000 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.4

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-007 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES DANS DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS LES PARCS ASSELIN, DES GEAIS-BLEUS ET BOISMENU (CONTRAT 2) (SD-2022-1028)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-007 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives dans des aires de jeux pour enfants dans les parcs Asselin, des Geais-Bleus et Boismenu (contrat 2), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Atmosphère inc., pour un montant estimé à 280 000 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.5

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-007 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES DANS DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS LES PARCS STEPHEN-OLYNYK, PINARD ET ANASTHASE-FORGET (CONTRAT 3) (SD-2022-1234)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-007 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives dans des aires de jeux pour enfants dans les parcs Stephen-Olynyk, Pinard et Anasthase-Forget (contrat 3), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Équipements récréatifs Jambette inc., pour un montant estimé à 299 950,23 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.6

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-013 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE GROUPES ÉLECTROGÈNES AUX STATIONS LOCALES DE POMPAGE D'EAUX USÉES (SD-2022-0988)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-013 pour l'acquisition et l'installation de groupes électrogènes aux stations locales de pompage d'eaux usées, au plus bas soumissionnaire conforme, 9367-8522 Québec inc., faisant affaires sous le nom Le Groupe Provil, pour un montant estimé à 1 545 775 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-014 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER ET DES CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS DU SECTEUR 2 (OPTION C) (SD-2022-0804)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, d'adjuger le contrat APP-22-014 pour le déneigement du réseau routier et des cheminements piétonniers du secteur 2, pour la phase 2B, soit pour le déneigement des deux trottoirs et selon l'option C, pour une période débutant le 1^{er} septembre 2022 et prenant fin le 30 août 2031, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Les entreprises Michaudville inc., pour un montant de 31 537 355,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-220517-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-014 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER ET DES CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS DU SECTEUR 5 (OPTION C) (SD-2022-0808)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, d'adjuger le contrat APP-22-014 pour le déneigement du réseau routier et des cheminements piétonniers du secteur 5, pour la phase 2B, soit pour le déneigement de tous les trottoirs et selon l'option C, pour une période débutant le 1^{er} septembre 2022 et prenant fin le 30 août 2031, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Environnement Routier NRJ inc., pour un montant de 25 137 698,58 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-220517-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-014 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER ET DES CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS DU SECTEUR 9 (OPTION A) (SD-2022-0813)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, d'adjuger le contrat APP-22-014 pour le déneigement du réseau routier et des cheminements piétonniers du secteur 9, pour la phase 2B, soit pour le déneigement de tous les trottoirs et selon l'option A, pour une période débutant le 1^{er} septembre 2022 et prenant fin le 30 août 2027, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Environnement Routier NRJ inc.,

pour un montant de 9 987 312,70 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-220517-6.10

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-017 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'AFFICHEURS DE VITESSE PÉDAGOGIQUES (SD-2022-1110)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-017 pour la fourniture et l'installation d'afficheurs de vitesse pédagogiques, au plus bas soumissionnaire conforme, Signalisation Kalitec inc., pour un montant estimé à 187 719,68 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.11

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-029 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC ET DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DANS LA RUE MONTGOMERY, ENTRE LA GRANDE ALLÉE ET LA RUE MURRAY (SD-2022-1194)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-029 pour l'exécution de travaux de remplacement de l'aqueduc et de reconstruction de la chaussée dans la rue Montgomery, entre la Grande Allée et la rue Murray, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour un montant estimé à 9 988 907,06 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.12

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-030 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANAGE ET DE RESURFAÇAGE DES CHAUSSÉES AINSI QUE LA RÉFECTION DES TROTTOIRS DU LOT 1 ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2022-0606)

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-22-030 pour l'exécution de travaux de planage et de resurfaçage des chaussées ainsi que la réfection des trottoirs du lot 1, au plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises Michaudville inc., pour un montant estimé à 2 268 000 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter, en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée :

2.1° une somme de 2 070 986,30 \$ afin de prévoir les crédits requis pour l'exécution des travaux;

2.2° une somme de 82 213,48 \$ afin de prévoir les crédits requis pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.13

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-032 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DE MAYFAIR, DE L'UNIVERSITÉ, DU COLLÈGE, HOUDE, RIDEAU ET DU BOULEVARD KIMBER (SD-2022-1179)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-032 pour l'exécution de travaux de réfection des rues de Mayfair, de l'Université, du Collège, Houde, Rideau et du boulevard Kimber, dans le cadre du projet de modernisation des infrastructures du secteur Bienville, phase 3A, au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc., pour un montant estimé à 6 904 831,78 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.14

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-034 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CHARGEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DE MATÉRIAUX ET DE SOLS (OPTION 1) (SD-2022-1192)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-034 pour l'exécution de travaux de chargement, de transport et de disposition de matériaux et de sols (option 1), pour une période prenant fin le 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavations Darche inc., pour un montant estimé à 2 787 294,70 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.15

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-036 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE PICKLEBALL AU CENTRE MULTI-SPORTS (SD-2022-1206)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-036 pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un terrain de pickleball au Centre Multi-sports, au plus bas soumissionnaire conforme, 9114-5698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Aménagements Sud-Ouest, pour un montant estimé à 1 282 560,94 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.16**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-046 POUR LA DÉMOLITION, LE TRAITEMENT ET LA DISPOSITION DES FONDATIONS DE BÉTON DE L'ANCIEN BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 550, RUE DU PARC-INDUSTRIEL (SD-2022-1214)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-046 pour la démolition, le traitement et la disposition des fondations de béton de l'ancien bâtiment industriel situé au 550, rue du Parc-Industriel, au plus bas soumissionnaire conforme, Demolition et excavation Demex inc., pour un montant estimé à 261 263,35 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.17**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-022 POUR LA LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT (CONTRAT 1) (SD-2022-1255)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-022 pour la location d'un chargeur sur roues avec équipements de déneigement (contrat 1), pour une période prenant fin le 30 avril 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Équipement St-Germain inc., pour un montant estimé à 187 409,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.18**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-022 POUR LA LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT (CONTRAT 2) (SD-2022-1308)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-022 pour la location d'un chargeur sur roues avec équipements de déneigement (contrat 2), pour une période prenant fin le 30 avril 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Équipement St-Germain inc., pour un montant estimé à 187 409,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.19**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-022 POUR LA LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT (CONTRAT 3) (SD-2022-1309)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-022 pour la location d'un chargeur sur roues avec équipements de déneigement (contrat 3), pour une période prenant fin le 30 avril 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Équipement St-Germain inc., pour un montant estimé à 187

409,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.20

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-022 POUR LA LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT (CONTRAT 4) (SD-2022-1310)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-022 pour la location d'un chargeur sur roues avec équipements de déneigement (contrat 4), pour une période prenant fin le 30 avril 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Équipement St-Germain inc., pour un montant estimé à 187 409,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.21

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-022 POUR LA LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT (CONTRAT 5) (SD-2022-1312)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-022 pour la location d'un chargeur sur roues avec équipements de déneigement (contrat 5), pour une période prenant fin le 30 avril 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Équipement St-Germain inc., pour un montant estimé à 187 409,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.22

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-022 POUR LA LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT (CONTRAT 6) (SD-2022-1313)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-022 pour la location d'un chargeur sur roues avec équipements de déneigement (contrat 6), pour une période prenant fin le 30 avril 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Équipement St-Germain inc., pour un montant estimé à 187 409,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.23

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-022 POUR LA LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT (CONTRAT 7) (SD-2022-1315)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-022 pour la location d'un chargeur sur roues avec équipements de déneigement (contrat 7), pour une

période prenant fin le 30 avril 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Équipement St-Germain inc., pour un montant estimé à 256 394,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.24

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-17-212 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2022-0880)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 104 370,86 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-17-212 pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour la surveillance des travaux d'installation de groupes électrogènes aux stations locales de pompage d'eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.25

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-21-095 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX (SD-2022-1107)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 191 458,83 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-21-095 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire - contrôle de la qualité des matériaux, requise pour le contrôle qualitatif des matériaux du contrat de réfection des rues de Mayfair, de l'Université, du Collège, Houde, Rideau et du boulevard Kimber, dans le cadre du projet de modernisation des infrastructures du secteur Bienville, phase 3A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.26

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-21-095 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX (SD-2022-1109)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 193 683,93 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-21-095 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire - contrôle de la qualité des matériaux, requise pour le contrôle qualitatif des matériaux du contrat de remplacement de l'aqueduc et de reconstruction de la chaussée sur la rue Montgomery.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-6.27**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE MARS 2022 (SD-2022-1138)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de mars 2022 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2022, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-220517-6.28**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-039 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE COURTAGE EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (SD-2022-1343)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-039 pour la fourniture de services de courtage en technologies de l'information, pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} juin 2022, à Gartner Canada Co., pour un montant estimé à 644 118,69 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**CO-220517-7.1****APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET 9302-5534 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM PIZZA LA RUSTIKA, PORTANT SUR LE LOCAL P28-P29 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-0489)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et 9302-5534 Québec inc., faisant affaires sous le nom Pizza la RustiKa, portant sur le local P28-P29 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 1 000 pi², pour une période débutant à compter du 1^{er} avril 2022 et prenant fin le 31 août 2022, et pour un loyer de 6 491,70 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-7.2**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET FERME YVAN BACHAND INC. PORTANT SUR LES LOTS 4 920 917, 4 920 919 ET 4 920 921 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-0799)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Ferme Yvan Bachand inc. portant sur les lots 4 920 917, 4 920 919 et 4 920 921 du cadastre du Québec, pour une période de quatre ans débutant à compter du 1^{er} janvier 2022, et pour un loyer annuel de 3 898,16 \$, taxes non

comprises, le locataire assumant le coût annuel des taxes foncières et scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-7.3

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET FERME YVAN BACHAND INC. PORTANT SUR LE LOT 4 643 847 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-0799)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Ferme Yvan Bachand inc. portant sur le lot 4 643 847 du cadastre du Québec, pour une période de quatre ans débutant à compter du 1^{er} janvier 2022, et pour un loyer annuel de 3 756,17 \$, taxes non comprises, le locataire assumant le coût annuel des taxes foncières et scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-7.4

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET FERME CLAUDE DELAND S.E.N.C. PORTANT SUR LES LOTS 4 643 797, 4 643 815, 4 643 828, 4 643 833, 4 643 843, 4 643 918, 4 920 654, 4 920 657, 4 920 666, 4 920 672, 4 920 690, 4 920 698, 4 920 703, 4 920 706, 4 920 737, 4 920 738, 4 920 745, 4 920 759, 4 920 777 ET 4 920 825 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-0800)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Ferme Claude Deland S.E.N.C. portant sur les lots 4 643 797, 4 643 815, 4 643 828, 4 643 833, 4 643 843, 4 643 918, 4 920 654, 4 920 657, 4 920 666, 4 920 672, 4 920 690, 4 920 698, 4 920 703, 4 920 706, 4 920 737, 4 920 738, 4 920 745, 4 920 759, 4 920 777 et 4 920 825 du cadastre du Québec, pour une période de quatre ans débutant à compter du 1^{er} janvier 2022, et pour un loyer annuel de 7 929,34 \$, taxes non comprises, et indexé selon les termes du bail, le locataire assumant le coût annuel des taxes foncières et scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-7.5

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET FERME CLAUDE DELAND S.E.N.C. PORTANT SUR LES LOTS 4 641 035, 4 920 769, 4 920 773, 4 920 795, 4 920 799, 4 920 811, 4 920 816, 4 920 839, 4 920 850, 4 920 855, 4 920 863, 4 920 864, 4 920 866, 4 920 868 ET 4 920 869 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-0800)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Ferme Claude Deland S.E.N.C. portant sur les lots 4 641 035, 4 920 769, 4 920 773, 4 920 795, 4 920 799, 4 920 811, 4 920 816, 4 920 839, 4 920 850, 4 920 855, 4 920 863, 4 920 864, 4 920 866, 4 920 868 et 4 920 869 du cadastre du Québec, pour une période de quatre ans débutant à compter du 1^{er} janvier 2022, et pour un loyer annuel de 5 788,34 \$, taxes non

comprises, et indexé selon les termes du bail, le locataire assumant le coût annuel des taxes foncières et scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-7.6

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LA PROMESSE D'ÉCHANGE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET MME ALEXANDRA BRUNET, M. FRÉDÉRIC BRUNET ET M. MATHIEU BRUNET, PAR LAQUELLE CES DERNIERS CÈDENT À LA VILLE LES LOTS 6 461 871 ET 6 461 872 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-1225)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant la promesse d'échange intervenue entre la Ville et Mme Alexandra Brunet, M. Frédéric Brunet et M. Mathieu Brunet, par laquelle ces derniers cèdent à la Ville les lots 6 461 871 et 6 461 872 du cadastre du Québec, le tout afin de retirer l'article 6.8 de ladite promesse d'échange.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-220517-8.1

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT ET LICENCE DE DIFFUSION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC (TÉLÉ-QUÉBEC) (SD-2022-0259)

Il est proposé d'approuver l'entente de partenariat et licence de diffusion à intervenir entre la Ville et Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec), pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.2

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU MARIGOT INC. CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET VILLE JACQUES-CARTIER, HAUTE EN COULEUR (SD-2022-0560)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et la Société historique du Marigot inc., concernant l'octroi d'une aide financière de 10 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet *Ville Jacques-Cartier, haute en couleur*, pour la période débutant le 31 mai 2022 et prenant fin le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.3**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET AGRÉGAT CONCERNANT LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT INTITULÉ MANIFESTATION JE[U]S 2022 (SD-2022-1078)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Agrégat concernant la tenue de l'événement intitulé Manifestation JE[U]S 2022 et l'octroi d'une aide financière de 15 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.4**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE, CONCERNANT LE PROJET D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION EN MILIEU DE TRAVAIL POUR CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE (SD-2022-0592)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, concernant le projet d'obtention de la certification en milieu de travail pour contrer la violence conjugale et familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CONCERNANT LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DE L'HERBE À POUX ET DES AUTRES POLLENS ALLERGÈNES (SD-2022-0756)**

Il est proposé d'approuver l'entente de contribution financière et de suivi dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 - volet santé, à intervenir entre la Ville et le ministre de la Santé et des Services Sociaux concernant la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.6**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET L'ENTRAIDE POUR HOMMES VALLÉE-DU-RICHELIEU INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM ENTRAIDE POUR HOMMES, CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET INTERVENANT DE PROXIMITÉ TERRAIN EN VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE (SD-2022-1235)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente intervenue entre la Ville et l'Entraide pour hommes Vallée-du-Richelieu inc., faisant affaires sous le nom Entraide pour Hommes, concernant la réalisation du

projet intervenant de proximité terrain en violence conjugale et familiale et octroi d'une aide financière, pour une période prenant fin le 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Joly divulgue la nature générale de son intérêt, soit qu'il s'agit d'une entente à intervenir entre la Ville et son employeur actuel, la Société de transport de Montréal, et s'abstient de participer aux délibérations relatives à la proposition CO-220517-8.7 et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

CO-220517-8.7

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL CONCERNANT LA LOCATION, L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DE CASES DANS LE STATIONNEMENT P2 DE LA PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2022-1111)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente intervenue entre la Ville et la Société de transport de Montréal concernant la location, l'utilisation et l'occupation de cases dans le stationnement P2 de la Place Charles-Le Moyne afin de réduire le nombre de cases louées à 21 à compter du 1^{er} juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.8

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 5 MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LE TRAIT D'UNION, CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR SON FONCTIONNEMENT ET LA TENUE DE SES ACTIVITÉS (SD-2022-0923)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 5 modifiant l'entente intervenue entre la Ville et Le centre communautaire Le trait d'union, concernant l'usage et la gestion du centre communautaire pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, lequel a pour objet de modifier les engagements en lien avec l'édition 2022 du Festival du court métrage ainsi que les obligations liées au service de camp de jour à l'école Lionel-Groulx, pour la période estivale 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.9**APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT INTERVENU ENTRE LA VILLE ET LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS CLIMATSOL POUR LA RÉHABILITATION DE TERRAINS DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LE TERROIR, PHASE 3B (SD-2022-1146)**

Il est proposé d'approuver l'avenant au contrat intervenu entre la Ville et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol pour la réhabilitation de terrains dans le développement résidentiel Le Terroir, Phase 3B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.10**APPROBATION DE L'AMENDEMENT NUMÉRO UN MODIFIANT LA CONVENTION DE FINANCEMENT INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE (SD-2022-0892)**

Il est proposé d'approuver l'amendement numéro un modifiant la convention de financement intervenue entre la Ville et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire pour le segment H-rv-10 constitué de la passerelle Normandie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.11**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE (SD-2022-0886)**

Il est proposé d'approuver la convention de financement à intervenir entre la Ville et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire pour le segment H-rv-4 constitué du sentier cyclable situé sur le boulevard La Fayette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.12**AUTORISATION DE TRANSMETTRE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES UN PLAN DE RÉHABILITATION ET DES DEMANDES D'AUTORISATION VISANT LE LOT 2 799 365 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ AU 1230, BOULEVARD JACQUES-CARTIER OUEST (SD-2022-1113)**

Il est proposé d'autoriser la transmission d'un plan de réhabilitation ainsi que des demandes d'autorisation pour l'exécution de travaux de réhabilitation et pour la construction d'une plateforme de gestion de sols et de matériaux sur le lot 2 799 365 du cadastre du Québec, situé au 1230, boulevard Jacques-Cartier Ouest, pour approbation par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.13**MODIFICATION DU RÈGLEMENT CO-2021-1139 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE FEUX DE CIRCULATION, INCLUANT LES DISPOSITIFS SONORES ET LES FEUX À COMMANDE, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-0995)**

Il est proposé de modifier le *Règlement CO-2021-1139 ordonnant l'exécution de travaux de réfection et de construction de feux de circulation, incluant les dispositifs sonores et les feux à commande, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, de la manière suivante :

- 1° par le remplacement, à l'article 2, de 4 770 000 \$ par 5 350 000 \$;
- 2° par le remplacement de l'article 3 par le suivant :
 3. *Pour se procurer la somme de 5 350 000 \$, le conseil :*
 - 1° *décète un emprunt n'excédant pas 4 770 000 \$ pour une période de 15 ans;*
 - 2° *affecte une somme de 580 000 \$ provenant du fonds général.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.14

RETIRÉ

CO-220517-8.15**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1192 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2022-1080)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1192 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220517-8.16**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-578 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2022-1104)**

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats*, sera présenté.

CO-220517-8.17**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1194 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-578 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2022-1104)**

M. Carl Lévesque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1194 modifiant le Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats*.

CO-220517-8.18**RÈGLEMENT HORS COUR DANS LE DOSSIER 9167-6833 QUÉBEC INC. C. VILLE DE LONGUEUIL ET COMPAGNIE IMMOBILIÈRE REVERE LTÉE ET LA CORPORATION STECKMAR LTÉE ET L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMBLY ET MODIFICATION D'UNE OFFRE D'ACHAT**

ATTENDU la résolution CO-080708-1.37 par laquelle la Ville s'est engagée à vendre plusieurs lots à 9167-6833 Québec inc. dans le secteur Le Terroir;

ATTENDU qu'à ce jour, il reste 39 lots non encore vendus en vertu de cette offre d'achat;

ATTENDU les procédures judiciaires dans les dossiers 500-11-051592-166, 500-17-096202-166, et 505-17-010960-187;

ATTENDU la transaction de règlement hors cour dans le dossier 505-17-010960-187 en passation de titres à l'égard des 39 lots non encore vendus;

Il est proposé :

1° de modifier l'offre d'achat approuvée par la résolution CO-080708-1.37 par le remplacement de l'article 4.1 par le suivant :

4.1. L'ACHETEUR deviendra propriétaire des immeubles lors de la signature de l'acte de vente notarié.

2° d'approuver un règlement hors cour dans le dossier 505-17-010960-187 prévoyant notamment la vente des lots 4 218 493, 4 218 494, 4 059 599 à 4 059 635 du cadastre du Québec à 9167-6833 Québec inc. conformément au projet d'acte de vente joint, sauf l'article 1 des déclarations du Vendeur qui doit se lire comme suit :

1. L'immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, sauf cet avis de contamination publié à Chambly sous le numéro 21 454 416. Le vendeur déclare que les terrains ont fait l'objet de travaux de réhabilitation selon un rapport de surveillance des travaux remis à l'acheteur. À cet effet, le vendeur s'engage, dans les meilleurs délais de la date des présentes, à faire publier contre les lots ayant fait l'objet de la publication de l'avis de contamination ci-dessus relaté, un avis de décontamination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-220517-12.1

ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 19 MAI 2022

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 2.1, 2.3 à 2.5
- 6.2 à 6.5
- 8.1 et 8.2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-220517-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

M. Jacques Lemire dépose une pétition concernant les travaux de réfection de la rue Pine.

CO-220517-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers